

Bedag : ASA, un partenariat réussi – le permis de conduire en est l'illustration

L'Association des services des automobiles de Suisse (ASA) collabore avec la société Bedag depuis de nombreuses années avec succès.

En 2016, Bedag a programmé l'interface CarD pour 45 imprimeries décentralisées de permis de conduire des services cantonaux des automobiles. Chaque année, ce sont près de 600 000 permis de conduire qui sont fabriqués au format « carte de crédit » (PCC). Voici trois ans, il a été décidé de centraliser la production des permis de conduire.

Le projet se déroule comme prévu

Bedag a également programmé la nouvelle interface pour l'impression centralisée des PCC. C'est ainsi que 26 cantons ont pu passer progressivement d'une production décentralisée à une fabrication centralisée des permis de conduire. Toutes les données à imprimer sur le permis de conduire sont communiquées au fournisseur de l'impression via l'interface PCC centrale. Parallèlement, celle-ci renseigne en retour les quatre prestataires des services des automobiles sur le statut de production et d'envoi. Les employé·e·s des services des automobiles peuvent ainsi indiquer où se trouve le permis de conduire, et s'il a déjà été distribué au·à la client·e par la Poste. Le 17/04/2023, tous les services des automobiles de Suisse avaient achevé leur transition. Le passage au nouveau procédé d'impression laser a eu lieu ce même jour. Tout s'est déroulé sans difficulté. Depuis cette date, près de 3000 permis de conduire au format « carte de crédit » sont produits quotidiennement.

Un concept de sécurité très élaboré

Les informations figurant sur le nouveau permis de conduire sont toujours strictement les mêmes, mais le nouveau design répond désormais aux standards internationaux de sécurité les plus stricts, ainsi qu'aux directives de l'UE. Des éléments de sécurité modernes ont été intégrés au permis de conduire, pour le protéger des falsifications et pour mieux identifier d'éventuelles contrefaçons. La sécurisation du nouveau permis de conduire résulte de la combinaison de plusieurs éléments de sécurité. Certains ont été directement intégrés au matériau, d'autres sont créés lors de la fabrication de la carte, et d'autres encore sont mis en œuvre avec la personnalisation de la carte.

Validité des anciens permis de conduire

L'ancien PCC est toujours considéré comme sûr et conserve donc sa validité, sans restriction aucune, sauf si une nouvelle mention doit figurer sur le permis de conduire. Par contre, selon une décision du Conseil fédéral du 10/05/2023, les personnes toujours détentrices d'un permis de conduire bleu au format papier sont tenues de l'échanger contre un PCC laser d'ici le 31/10/2024 au plus tard. Passé ce délai, les permis bleus ne permettront plus de justifier d'une autorisation de conduire. Le nombre de permis bleus encore en circulation s'élève à 800 000 tout au plus.

Renseignements

Service de presse de l'ASA
Monica Di Mattia
Thunstrasse 9, 3005 Bern
Téléphone : 031/ 350 83 83
Courriel : dimattia@asa.ch